

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1983

9 août 2012

### SOMMAIRE

Acorn (Luxco) 3 .....	95151	Luxembourg Hydro Power .....	95162
Aircotech Luxembourg S.A. ....	95152	MS Promotion S.A. ....	95141
AZ Plus Investment Management S.A. ...	95152	Quintiles Luxembourg European Holding	
Aztek S.A. ....	95155	.....	95142
Brandenburg Finance Holding .....	95157	SITA Spf S.A. ....	95142
CAE Luxembourg Acquisition .....	95176	Starlife S.A. ....	95168
Circuit 2 .....	95160	Swynford International Investments, SPF	
Citadel Financial Products S.à r.l. ....	95152	.....	95165
Claytone International S.A. ....	95155	Talinum Investments S.à r.l. ....	95140
Continental Developments S.à r.l. ....	95155	Targeted NE, S.à r.l. ....	95180
Copenhagen City Property S.à r.l. ....	95160	Teufel Holdco S.à r.l. ....	95142
CVI GVF Luxembourg Six S.à r.l. ....	95164	The Shipowners' Mutual Protection and In-	
Daher International Development S.A. ..	95160	demnity Association (Luxembourg) ....	95141
Electra Management S.à r.l. ....	95142	Tishman Speyer Q106 L.P. S.à r.l. ....	95182
Etoile Développements II S.A. ....	95163	TPG Nusantara S.à r.l. ....	95141
Fenlux S.à r.l. ....	95162	Transline Tours Sàrl .....	95169
General Partner Participations S.A. ....	95164	Trebor s.à r.l. ....	95141
GP Leasing S.à r.l. ....	95143	Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A. ...	95173
Green Ethic S.A. ....	95138	Valgroup Hold .....	95143
Heimata .....	95138	Valgroup Hold .....	95143
Insel Georgian S.à r.l. ....	95163	VC Investor S.à r.l. ....	95143
Jhangeli's Frënn 1991 .....	95157	VERVAEKE Luxembourg S.A. ....	95165
JHANGELISFRËNN NIDDERPALLEN		Vier Gas Holdings S.à r.l. ....	95172
ASBL, association sans but lucratif .....	95157	Walk 3 S.à r.l. ....	95143
La Financière du Mont de l'Enclume .....	95161	Winton Holding S.A. ....	95140
Lunova S.A. ....	95140	Zeta Tre Finance S.A. ....	95179

**Heimata, Société Anonyme.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 7, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 77.486.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à 7, rue Bender, L-1229 Luxembourg, le 30 décembre 2011*

Le mandat du commissaire étant arrivé à échéance, l'assemblée générale décide de nommer en remplacement PKF Abax Audit, R.C.S. Luxembourg B 142.867 ayant son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2012084429/14.

(120119679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

---

**Green Ethic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.019.

—  
L'an deux mille douze, le trois mai.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand Duché de Luxembourg)

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GREEN ETHIC SA, avec siège social à L-1251, Luxembourg, 13, avenue du Bois inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B147019, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 juin 2009, publié au Mémorial C, numéro 1452 du 28 juillet 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John Turpel, demeurant à L-7636 Ernzen, 10, rue Distelfeld qui désigne comme secrétaire Monsieur John Turpel, demeurant L-7636 Ernzen, 10, rue Distelfeld.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Anne Bévière, employée privée, demeurant professionnellement à L-8077 Bertrange, 183, rue de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I - Que la présente Assemblée générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois à L-8077 Bertrange, 183, route de Luxembourg.
2. Changement subséquent de l'article 4 alinéa 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: "Le siège social est établi dans la Commune de Bertrange, (Grand Duché de Luxembourg);
3. Changement subséquent de l'article 8 alinéa 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: "L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année le premier mercredi du mois d'avril à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune à désigner par les convocations."

4. Démission de l'administrateur unique;
5. Nomination de trois administrateurs;
6. Nomination d'un administrateur délégué;
7. Nomination d'un président du conseil d'administration;
8. Démission du commissaire aux comptes;
9. Nomination d'un commissaire aux comptes;
10. Divers.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signé par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 100 actions actuellement en circulation et représentant l'intégralité du capital social sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

IV. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois à L-8077 Bertrange, 183, route de Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide par conséquence de ce qui précède de modifier le premier alinéa du quatrième article des statuts qui aura la teneur suivante:

**Art. 4. Alinéa 1.** "Le siège social est établi dans la Commune Bertrange, (Grand-Duché de Luxembourg)."

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide de modifier l'article 8 alinéa 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 8. Alinéa 1.** "L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année le premier mercredi du mois d'avril à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune à désigner par les convocations."

*Quatrième résolution:*

L'assemblée décide de révoquer de sa fonction d'administrateur unique:

Monsieur Paul AGNES demeurant à L-9062 Ettelbruck, 1, rue Gustave de Marie.

L'assemblée décide de lui donner pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution:*

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs:

- Monsieur Jean-Marc THYS, administrateur de société, né le 7 février 1958 à Walcourt (Belgique), demeurant à L-7636 Ernzen, 10, rue Distelfeld.

- Monsieur John TURPEL, administrateur de société né le 4 février 1950 à Ettelbrück, demeurant à L-7636 Ernzen, 10, rue Distelfeld.

- Monsieur Thierry Girardet, né le 23 juin 1940 à Bas-en-Basset (F) demeurant 26 rue de la Tour F-75016 Paris.

Les mandats expirent lors de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2015.

*Sixième résolution:*

L'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateur délégué:

- Monsieur John TURPEL, administrateur de société né le 4 février 1950 à Ettelbrück, demeurant à L-7636 Ernzen, 10, rue Distelfeld jusqu'à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2015.

*Septième résolution:*

L'assemblée décide de nommer président du conseil d'administration Monsieur John TURPEL, administrateur de société né le 4 février 1950 à Ettelbrück, demeurant à L-7636 Ernzen, 10, rue Distelfeld et ce avec effet au jour des présentes.

Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2015.

*Huitième résolution:*

L'assemblée décide de révoquer de sa fonction de commissaire aux comptes la société anonyme VERICOM SA établie et ayant son siège à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 51203.

*Neuvième résolution:*

L'assemblée décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes la société anonyme CAPRINCO SERVICES SA, établie et ayant son siège à L-8077 Bertrange, 183, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149257.

Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille trois cents euros (1.300.-€).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et, après lecture faites aux comparants et membres du bureau, ces derniers, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signés: J. TURPEL, A. BEVIERE, REUTER K.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 mai 2012. Relation: EAC/2012/5881. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

PETANGE, LE 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012057078/94.

(120079945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

---

**Lunova S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.556.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 mai 2012*

L'assemblée accepte les démissions de Messieurs Thierry FLEMING et Guy HORNICK de leur mandat d'administrateur.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Référence de publication: 2012057756/18.

(120081279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**Winton Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 149.768.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Référence de publication: 2012084795/12.

(120119227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

---

**Talinum Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 134.013.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 28 juin 2012 au siège social que:

Suite à l'élection de M. Louis BRENNINKMEIJER et à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2012, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Standbrook House, 1<sup>st</sup> Floor, 2-5 Old Bond Street, Londres, W1S 4PD, Angleterre;

- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Grafenauweg, 10, CH-6300 Zug, Suisse;

- Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique;

- Louis BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Standbrook House, 4<sup>th</sup> Floor, 2-5 Old Bond Street, Londres, W1S 4PD, Angleterre.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2012:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Référence de publication: 2012085576/24.

(120120022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**The Shipowners' Mutual Protection and Indemnity Association (Luxembourg), Association d'Assurances Mutuelles.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 14.228.

---

Les comptes annuels au 20 FEVRIER 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012085581/11.

(120120502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**TPG Nusantara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 213.542.347,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 78.605.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TPG Nusantara S.à r.l.*

Référence de publication: 2012085585/10.

(120120456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**Trebor s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4981 Reckange-sur-Mess, 8, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 150.611.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012085586/11.

(120120527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**MS Promotion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.837.

---

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Pétange en date du 12 juin 2012*

Présents:

Monsieur Pascal WAGNER,

Madame Karin MELSEN,

Madame Annie MELSEN POLFER.

*Ordre du jour*

1. Décision concernant le transfert de siège.

*Décisions*

A l'unanimité, le conseil

DECIDE

De transférer le siège social de la société avec effet immédiat.

Le nouveau siège social est fixé au 59, route de Luxembourg à L-4761 Pétange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- / - / Signature

*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012085376/22.

(120120066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

**Quintiles Luxembourg European Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 149.428.

*Rectificatif (du dépôt du 30/01/2012 N° L120017184)*

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012085454/11.

(120120951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

**SITA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.057.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que le commissaire aux comptes de la Société, à savoir CO-VENTURES S.A. a changé d'adresse et a désormais son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012085541/13.

(120119885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

**Teufel Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 600.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.971.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Référence de publication: 2012085564/11.

(120119892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

**Electra Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.761.

*Procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue à Pétange en date du 13 juin 2012*

Présent: Monsieur John JONES.

*Ordre du jour*

1. Décision concernant le transfert de siège.

*Décisions*

A l'unanimité, le conseil

DECIDE

De transférer le siège social de la société avec effet immédiat.

Le nouveau siège social est fixé au 59, route de Luxembourg à L-4761 Pétange.  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Pour la société*  
Monsieur John Jones

Référence de publication: 2012085093/19.

(120120059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**Valgroup Hold, Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 69.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012085601/10.

(120120312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**Valgroup Hold, Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 69.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012085602/10.

(120120317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**VC Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 136.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012085606/9.

(120120497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**Walk 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.761.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012085612/9.

(120120913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**GP Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 278.174.950,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.041.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

Georgia Pacific Financial Management LLC, a limited liability company established and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange street, DE-19801 Wilmington, New Castle, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4235697,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 25, 2012.

The said proxy, signed *in* varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name "GP Leasing S.à r.l.", having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of two hundred seventy-eight million one hundred seventy-four thousand nine hundred fifty United States Dollars (USD 278.174.950,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118041 (hereinafter, the Company), established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated June 30, 2006, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 1793, dated September 26, 2006, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 13, 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 2757, dated November 11, 2011.

II. The sole shareholder resolves to proceed with a full restatement of the Company's articles of association, so that they shall read as follows:

**Art. 1.** "There exists a private limited liability company under the name of GP Leasing S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The subscribed share capital is set at two hundred seventy-eight million one hundred seventy-four thousand nine hundred fifty United States Dollars (USD 278.174.950,00), represented by one million twenty-four thousand five hundred two (1.024.502) common shares (the Common Shares) and four million five hundred thirty-eight thousand nine hundred ninety-seven (4.538.997) preferred shares (the Preferred Shares), all having a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Any share premium paid on the subscription of the shares of the Company shall remain linked to such shares and shall be held by the owner of such shares.



**Art. 6.** The share capital may be changed at any time by a decision of the shareholders or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 7.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 8.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred to third parties in accordance with article 189 of the Law.

**Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

**Art. 10.** The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

**Art. 11.** In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

**Art. 13.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

Every person who was or is a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative (other than an action by or in the right of the Company) by reason of the fact that the person is or was an officer, manager, or employee of the Company or is or was serving at the request of the Company as a director (including committees of the Board), manager, officer, or employee of another corporation or entity (a Covered Person), may be indemnified by the Company, at its sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to indemnify the Covered Person by virtue of applicable laws, judgments or orders, against any and all reasonable costs and expenses, judgments, fines, and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by the Covered Person in connection with such action, suit, or proceeding if the Covered Person acted in good faith and in a manner the person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had no reasonable cause to believe the person's conduct was unlawful. The resolution of any action, suit, or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or upon a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the Covered Person did not act in good faith and in a manner which the Covered Person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had reasonable cause to believe that the person's conduct was unlawful.

Expenses (including attorneys' fees) incurred by a Covered Person with respect to any action, suit, or proceeding of the nature described in the preceding paragraph may, in the Company's sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to do so by virtue of applicable laws, judgments or orders, be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit, or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Covered Person to repay such amount if it shall ultimately be determined that the Covered Person is not entitled to be indemnified by the Company as authorized in this section. In addition, the Company may elect at any time to discontinue advancing expenses to a Covered Person if such advancement is determined by the Company, in its sole and absolute discretion, not to be in the best interest of the Company.

**Art. 14.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

Any remaining net profit of the Company is first allocated to the Preferred Shares in proportion to each Preferred Share's dividend reserve. The dividend reserve for each outstanding Preferred Share is initially zero and each financial year shall be increased in an amount equal to the sum of (i) seven percent (7%) multiplied by (ii) the sum of (a) such share's share premium and share capital and (b) such share's prior year cumulative undistributed dividend reserve mul-

multiplied by (iii) the quotient of the number of days such share was issued and outstanding during the financial year divided by 365 or 366 days, as the case may be (the Preferred Share Dividend Reserve).

Any remaining net profit of the Company is allocated to each Common Share in proportion to their shareholding in the Company (the Common Share Dividend Reserve)."

**Art. 18.** At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed (i) first, to the Preferred Shares in proportion to each Preferred Share's Dividend Reserve, (ii) second, to the Common Shares in proportion to each Common Share's Dividend Reserve, (iii) third, in repayment of share premium, and (iv) fourth, in repayment of the issued share capital."

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles."

III. The sole shareholder resolves to acknowledge the resignation of the following persons from their position of manager of the Company, with immediate effect, and to grant them discharge for the exercise of their mandate until the date of their resignation:

- Ms. Laura Spitoni, Senior Regional Counsel, born on July 18, 1968 in Roma, Italy, with professional address at 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Valère Weiss, European Controller, born on February 6, 1966 in Colmar, France, with professional address at 21, avenue de la Roseraie, B-1410 Waterloo, Belgium.

IV. Following the above resignations and bylaws restatement, the sole shareholder resolves to appoint the following persons as new managers of the Company, with immediate effect and for an unlimited duration, as follows:

*Category A managers:*

- Mr. Anthony Paul, company manager, born on March 21, 1963 in Waterloo, Belgium, with professional address at Metallstrasse 9b, 6300 Zug, Switzerland; and

- Mr. Vlassis Karouzos, Controller, born on January 2, 1960 in Kiaton Korinthias, Greece, with professional address at Metallstrasse 9b, 6300 Zug, Switzerland.

*Category B managers:*

- Mr. Paul Lamberts, Company Director, born on September 18, 1965 in Tilburg, Netherlands, with professional address at 169, rue des Romains, L-8041 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Fatah Boudjelida, Company Director, born on October 13, 1974, in Strasbourg, France, with professional address at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

**A COMPARU:**

Georgia-Pacific Financial Management LLC, une société à responsabilité limitée, établie et régie selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au CT Corporation Systems, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat de Delaware sous le numéro 4235697,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 25 juin 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «GP Leasing S.à r.l.», (ci-après, la Société), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 118041, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 30 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1793, en date du 26 septembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2757, en date du 11 novembre 2011.

II. L'associé unique décide de procéder à une refonte totale des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination GP Leasing S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à deux cents soixante-dix-huit millions cent soixante-quatorze mille neuf cents cinquante Dollars Américain (USD 278.174.950,00) représenté par un million vingt-quatre mille cinq cent deux (1.024.502) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et quatre millions cinq cent trente-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (4.538.997) parts sociales préférentielles (les Parts Sociales Préférentielles), ayant toutes une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Toute prime d'émission payée à la souscription de parts sociales de la Société restera liée à ces parts sociales et sera détenue par le propriétaire de ces parts sociales.

**Art. 6.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 14 des Statuts.

**Art. 7.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des tiers que conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 10.** La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

**Art. 11.** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 13.** Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou fondateurs de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou en est administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou salarié. Tout gérant ou fondateur de pouvoir de la Société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondateur de pouvoir ou d'employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Un gérant ou un fondateur de pouvoir de la Société ayant un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société sera obligé d'en informer les associés et s'abstiendra de donner un avis ou de voter sur telle opération.

Toute personne qui était ou est partie ou est menacée d'être partie à une action, demande ou un procès qui est en cours, annoncé ou a abouti, de nature civile, criminelle, administrative ou d'enquête (autre qu'une action par ou pour la Société) en raison du fait que la personne est un agent, gérant ou employé de la Société ou agissait ou agit à la demande de la Société comme administrateur (ceci incluant les comités des conseils d'administration), gérant, agent, ou employé d'une autre société ou entité (une Personne Couverte), peut être indemnisée par la Société, à sa seule et absolue discrétion et dans tous les cas où la Société est obligée d'indemniser la Personne Couverte en vertu des lois applicables, de jugements ou ordonnances, de tous coûts et dépenses raisonnables, jugements, amendes ou montants à payer par transaction, effectivement et raisonnablement encourus par la Personne Couverte en relation avec une telle action, demande ou procès dans la mesure où la Personne Couverte a agi de bonne foi et d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, en ce qui concerne une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi. La fin d'une quelconque action, demande ou procès par jugement, ordonnances, transaction, condamnation ou sur une défense de nolo contendere ou son équivalent, ne devra pas créer en soi une présomption que la Personne Couverte n'a pas agi de bonne foi ou d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, s'agissant d'une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi.

Les frais (incluant les honoraires d'avocats) encourus par la Personne Couverte dans le cadre d'une éventuelle action, demande ou procès de la nature décrite dans l'alinéa précédent peut, à la seule et absolue discrétion de la Société et dans tous les cas où la Société y est obligée en vertu des lois applicables, jugements ou ordonnances, peuvent être payés par la Société en avance sur la décision finale de l'action, demande ou procès à condition d'avoir reçu un engagement par ou pour le compte de la Personne Couverte de repayer un tel montant s'il devait finalement être déterminé que la Personne Couverte n'a pas droit à être indemnisée par la Société comme autorisé dans cette section. De plus, la Société peut choisir à tout moment de cesser d'avancer des frais à la Personne Couverte si de telles avances sont déterminées par la Société, à sa seule et absolue discrétion, comme n'étant pas dans le meilleur intérêt de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde des bénéfices nets est d'abord alloué aux Parts Sociales Préférentielles en proportion des réserves de dividende de chaque Parts Sociales Préférentielles. La réserve de dividende pour chaque Part Sociale Préférentielle récente est initialement de zéro et chaque année fiscale sera augmentée d'un montant égal à la somme de (i) sept pour cent (7%) multiplié par (ii) la somme de (a) la prime d'émission et capital social de ces parts sociales et (b) leur réserve de dividende des années précédentes non distribués et cumulés, multiplié par (iii) le quotient du nombre de jours où ces parts sociales étaient émises pendant l'année fiscale divisé par 365 ou 366 jours, le cas échéant (la Réserve de Dividende des Parts Sociales Préférentielles).

Le solde des bénéfices nets de la Société est alloué aux Parts Sociales Ordinaires en proportion avec leur participation dans le capital de la Société (la Réserve de Dividendes des Parts Sociales Ordinaires. »

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera distribué (i) d'abord, aux Parts Sociales Préférentielles en proportion de chaque Réserve de Dividende des Parts Sociales Préférentielles, (ii) deuxièmement, aux Parts Sociales Ordinaires en proportion de chaque Réserve de Dividende des Parts Sociales Ordinaires, (iii) troisièmement, en repaiement de la prime d'émission, et (iv) quatrièmement, en repaiement du capital social. »

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi. »

III. L'associé unique décide de reconnaître la démission des personnes suivantes de leur fonction de gérant de la Société, et ce avec effet immédiat, et de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission:

- Mme Laura Spitoni, Senior Counsel, née le 18 juillet 1968 à Rome, Italie, ayant son adresse professionnelle au 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mr. Valère Weiss, European Controller, né le 6 février 1966 à Colmar, France, ayant son adresse professionnelle au 21, avenue de la Roseraie, B-1410 Waterloo, Belgique.

IV. Suite à la refonte des statuts et aux démissions ci-dessus, l'associé unique décide de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, les personnes suivantes comme nouveaux gérants de la Société:

*Gérant de Catégorie A:*

- M. Anthony Paul, gérant de société, né le 21 mars 1963 à Waterloo, Belgique, ayant son adresse professionnelle à Metalstrasse 9b, 6300 Zug, Suisse; et

- M. Vlassis Karouzos, Controller, né le 2 janvier 1960 à Kiaton Korinthias, Grèce, ayant son adresse professionnelle à Metalstrasse 9b, 6300 Zug, Suisse.

*Gérant de Catégorie B:*

- M. Paul Lamberts, gérant de société, né le 18 septembre 1965 à Tilburg, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 169, rue des Romains, L-8041 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Fatah Boudjelida, gérant de société, né le 13 octobre 1974 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille trois cents euros (€ 1.300,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Blanche Moutrier.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8608. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012085213/448.

(120119762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

**Acorn (Luxco) 3, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.592.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Référence de publication: 2012085688/10.

(120121974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

---

**Aircotech Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 289B, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Bertrange, le 14/07/2012.

Référence de publication: 2012085696/10.

(120121312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

---

**AZ Plus Investment Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 36.788.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Pétange en date du 13 juin 2012*

Présents:

Monsieur Jean-Luc BARTHELEMY,

Monsieur Pascal WAGNER,

Monsieur Gérard LOERTSCHER.

*Ordre du jour*

1. Décision concernant le transfert de siège.

*Décisions*

A l'unanimité, le conseil

DECIDE

De transférer le siège social de la société avec effet immédiat.

Le nouveau siège social est fixé au 59, route de Luxembourg à L-4761 Pétange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- / - / Signature

*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012084915/22.

(120120061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**Citadel Financial Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.000.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 89.113.

In the year two thousand twelve, on the twelfth day of June,

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Citadel Energy Investments Ltd., a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, PO Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number 182799 (the "Sole Shareholder");

Hereby represented by Mr. Ronan Carroll, private employee, with professional address at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal on the 31<sup>st</sup> day of May, 2012.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.



The Sole Shareholder, represented as stated above, notes the provisions of articles 199 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:

That he is the actual Sole Shareholder of Citadel Financial Products S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 89.113, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated the 11<sup>th</sup> day of September, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1593 of the 6<sup>th</sup> day of November 2002 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated the 26<sup>th</sup> day of August, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2283 of the 26<sup>th</sup> day of October 2010.

That the issued share capital of the Company is set at USD 1,000,000.- (one million United States Dollars) represented by a total of 1,000,000 (one million) shares, each with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollars).

That he has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to move the registered office from its current address 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach to 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, with immediate effect.

*Second resolution*

As a result of the above resolution, the Meeting resolves to amend article 1.5, first paragraph, of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1.5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the Municipality of Niederanven It may be transferred to any place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a Super-Majority Vote of its Shareholders taken at a General Meeting. The address of the registered office may be transferred within the same municipality at the discretion of the Board of Managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to authorize any manager of the company, and/or any employee of MaplesFS (Luxembourg) S.A., each acting individually and with full power of substitution, to make any statement and sign all documents and do everything which is lawful, necessary or simply useful in order to proceed, in accordance with the requirements of the Luxembourg law, to any registration with Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to any publication in the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg (the Memorial C) in connection with the above resolutions, with the promise ratification of all said actions taken whenever requested.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately at nine hundred Euro (EUR 900.-)

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his surname, name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française:**

L'an deux mille douze, le douzième jour du mois de juin.

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Citadel Energy Investments Ltd., une société constituée et existant conformément aux lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, KY1-1104, Grand Caïmans, Îles Caïmans, enregistrée au registre du commerce des Îles Caïmans sous le numéro 182799 ("l'Associé Unique");

ici représentée par Monsieur Ronan CARROLL, employé privé, demeurant professionnellement au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 31 mai 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme déclaré ci-dessus, prend note des dispositions des articles 199 and 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915), laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Qu'il est actuellement l'Associé Unique de Citadel Financial Products S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé à 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 89.113 constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, C-N° 1593 du 6 novembre 2002 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, C-N° 2283 du 26 octobre 2010.

Que le capital social émis de la Société est fixé à USD 1,000.000,- (un million de Dollar des États-Unis) représenté par un total de 1,000.000,- (un million) de parts sociales ayant chacune une valeur nominative de USD 1.- (un Dollar des États-Unis);

Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer l'adresse du siège social de la société du 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach au, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le contenu de l'article 1.5, premier paragraphe, des Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1.5.** Le siège social est établi dans la Municipalité de Niederanven. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par un Vote à la Majorité Qualifiée de ses Associés pris lors d'une Assemblée Générale. L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune à la discrétion du Conseil de Gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

*Troisième résolution*

L'Associé unique décide d'autoriser tout gérant de la Société, et/ou tout employé de MaplesFS (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, d'effectuer toute déclaration et de signer tous les documents et faire tout ce qui est légal, nécessaire ou simplement utile afin de procéder, en conformité avec les exigences de la loi luxembourgeoise, à toute inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à toute publication dans la gazette officielle du Grand-Duché de Luxembourg (le Memorial C) en liaison avec les résolutions ci-dessus, avec la promesse de ratifier toutes lesdites actions entreprises à chaque demande.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents Euros (900.-EUR).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Carroll, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 juin 2012. Relation: LAC/2012/27386. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084995/120.

(120119848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

**Claytone International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 68.045.

Les statuts coordonnés au 14/05/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 12/07/2012.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012085027/12.

(120119842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

**Continental Developments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 108.287.

Présent: Monsieur Pascal WAGNER.

*Ordre du jour*

1. Décision concernant le transfert de siège.

*Décisions*

A l'unanimité, le conseil

DECIDE

De transférer le siège social de la société avec effet immédiat.

Le nouveau siège social est fixé au 59, route de Luxembourg à L-4761 Pétange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Pour la société*

Pascal WAGNER

Référence de publication: 2012085039/18.

(120120064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

**Aztek S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3835 Schiffange, 39, rue d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 50.311.

L'an deux mil douze, le cinq juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée AZTEK S.A., ayant son siège social au 39, rue d'Esch, L-3835 Schiffange, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.311,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch, en du 30 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 261 du 15 juin 1995, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire alors de résidence à Pétange, en date du 26 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 867 du 27 avril 2010,

avec un capital social de cent dix mille euros (110.000.- EUR), représenté par deux mille deux cents (2.200) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50.- EUR) chacune, toutes entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier BARRE, administrateur de sociétés, demeurant au 4, rue du Clos de Beva, F-57680 Corny-sur-Moselle.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude BARRE, retraité, demeurant au 14, rue du Fonds des Près, F-57680 Conry-sur-Moselle.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Olivier BARRE, prénommé.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite

liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les deux mille deux cents (2.200) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social par incorporation des réserves disponibles au 31 décembre 2011 à hauteur de soixante-dix mille euros (70.000.- EUR), en vue de porter le capital social de son montant actuel de cent dix mille euros (110.000.- EUR) à cent quatre-vingt mille euros (180.000.- EUR), par l'émission de mille quatre cents (1.400) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (50.- EUR) chacune; augmentation souscrite par tous les actionnaires actuels de la société, au prorata de leur participation actuelle;

2. Modification subséquente de l'article 3, premier alinéa des statuts;

3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social par incorporation des réserves disponibles au 31 décembre 2011 à concurrence d'un montant de, soixante-dix mille euros (70.000.- EUR),

en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de cent dix mille euros (110.000.- EUR) à cent quatre-vingt mille euros (180.000.- EUR),

par la création et l'émission de mille quatre cents (1.400) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (50.- EUR) chacune,

émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à attribuer aux actionnaires actuels, ici représentées comme dit dans les susdites procurations, en proportion de leur quote-part détenue dans le capital.

La prédite augmentation est souscrite par tous les actionnaires actuels de la société, au prorata de leur participation actuelle, et est libérée par le débit du compte «réserves disponibles» jusqu'à due concurrence.

La preuve de l'existence des «réserves disponibles» de la société susceptibles d'être incorporés au capital social a été rapportée au notaire instrumentant par les comptes annuels au 31 décembre 2011 dûment approuvés par l'assemblée générale annuelle du 8 juin 2012.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt mille euros (180.000.- EUR), représenté par trois mille six cents (3.600) actions de cinquante euros (50.- EUR) chacune.»

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à mille six cents euros (1.600.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. Barré, C. Barré et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 juillet 2012. LAC/2012/31992. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084916/78.

(120119883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**Brandenbourg Finance Holding, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 13.495.

Par la présente, FIACCOM s.a., représentée par Marc KOPPES, administrateur-délégué, dénonce le siège de la société BRANDENBOURG FINANCE HOLDING S.A. au 7A, am Brill, L-3961 Ehlinge/Mess, RCSL B 13495 ainsi que la convention de domiciliation avec BRANDENBOURG FINANCE HOLDING S.A. et ceci à la date du 09/07/2012.

Luxembourg, le 09.07.2012.

FIACCOM s.a

Référence de publication: 2012084967/11.

(120119873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**Jhangelisfrënn Nidderpallen Asbl, JHANGELISFRËNN NIDDERPALLEN ASBL, association sans but lucratif, Association sans but lucratif,**

**(anc. Jhangelî's Frënn 1991).**

Siège social: L-8545 Niederpallen, rue de Noerdange.

R.C.S. Luxembourg F 6.348.

—  
STATUTS

**1<sup>er</sup> chapitre. Dénomination, Siège, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association sans but lucratif JHANGELI'S FRENN 1991, fondée la même année à Niederpallen (Mém. C - no 180 du 5.05.1992), porte dorénavant le nom JHANGELISFRËNN NIDDERPALLEN ASBL, association sans but lucratif, en abrégé JHANGELISFRËNN NIDDERPALLEN ASBL.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Redange/Attert. Par simple décision du comité le siège pourra être transféré à tout autre endroit de la même commune.

**Art. 3.** La durée de l'association est illimitée.

**Art. 4.** L'association est neutre en matière politique et confessionnelle.

**Art. 5.** L'association est formée en vue des objets suivants:

a. Suite à un arrêté ministériel du 17.09.2001, le site entier de la "Jhangelî's-Gare" à Niederpallen, rue de Noerdange, en voie de restauration depuis l'année 1991, a été inscrit sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Nationaux (Mem.B-no 77 du 24.12.2003). Il s'agit à conserver ce monument industriel après comme avant dans un état propre et conforme aux règles de l'art resp. à élargir éventuellement le matériel roulant existant avec ses accessoires, toujours en considération de l'inscription indiquée, au moyen de pièces authentiques de l'époque du Jhangelî;

b. - Présenter le monument en question en qualité d'un musée de plein air au public;

c. - Organiser des manifestations culturelles afin de se munir des fonds nécessaires.

**2<sup>e</sup> chapitre. Membres**

**Art. 6.** L'association se compose de:

a. - membres dont les membres du comité et

b. - d'adhérents d'honneur.

Les personnes indiquées sous b) jouissent des mêmes droits que les membres actifs, à l'exception cependant du droit de vote.

Le nombre des membres de l'association n'est pas limité, le minimum est cependant fixé à 5.

**Art. 7.** Le montant de la cotisation annuelle des personnes indiquées sous a) et b) de l'art. précédent est fixé chaque année par l'assemblée générale, notamment jusqu'à concurrence de 125.-€..

Chaque membre, adhérent d'honneur ou chaque autre citoyen a le droit à verser des dons supplémentaires à l'association.

**Art. 8.** La qualité de membre se perd:

a. - sur décision du comité, p. ex. au cas où un membre resp. un membre du comité a omis à payer la cotisation annuelle successivement à deux reprises. Il en est de même pour les adhérents d'honneur;

b. - en cas de violation des présents statuts ou en application des dispositions de l'art. 12 de la loi du 28.04.1928, à savoir la démission volontaire, l'exclusion par l'assemblée générale statuant à la majorité des 2/3 des voix etc.

**Art. 9.** En cas de démission ou d'exclusion, les membres resp. les membres du comité et les adhérents d'honneur concernés ainsi que leurs héritiers respectifs n'ont aucun droit sur les avoirs de l'association. Ils doivent en outre restituer, dans un délai de 2 mois, chaque matériel, inscrit sur l'inventaire de l'association et mis à leur disposition, p. ex. à l'occasion d'une exposition, d'une réparation etc., à un membre du comité.

### 3<sup>e</sup> chapitre. Administration, Surveillance

**Art. 10.** L'association est gérée par un comité composé d'au moins de 5 à 9 membres.

Les membres du comité sont nommés pour une durée de 4 ans par l'assemblée générale à la majorité relative des voix parmi tous les membres présents.

La moitié du comité se renouvelle tous les 2 ans et la série des départs y relatifs est fixée resp. complétée par ses propres membres.

Les membres du comité sont rééligibles.

**Art. 11.** Abstraction faite de l'art. 8 des présents statuts, le mandat d'un membre du comité s'achève également de la manière suivante:

- par démission écrite remise à un membre du comité au plus tard 10 jours avant la date de la prochaine assemblée générale;
- par exclusion prononcée par l'assemblée générale;
- par l'exclusion intégrale de l'association;
- le cas où il a omis, successivement à trois reprises, à participer sans motif valable à une séance du comité annoncée chaque fois au moyen d'une invitation écrite, envoyée par voie postale ou électronique.

**Art. 12.** Les candidatures pour un mandat au sein du comité doivent parvenir au président au moins 3 jours avant l'assemblée générale.

Celle-ci peut cependant dispenser de cette formalité chaque fois que le nombre des candidats est inférieur au nombre de postes vacants.

En cas de vacance d'un poste au comité entre 2 assemblées générales, les membres du comité peuvent pourvoir au remplacement sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

**Art. 13.** Les membres du comité désignent entre eux un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

Exceptionnellement un seul et même membre peut exercer deux des fonctions sus-mentionnées. Le comité désigne en outre un ou plusieurs gestionnaires de l'inventaire de l'association.

**Art. 14.** Le comité se réunit suite à une convocation du président ou du secrétaire.

Cependant, il doit se réunir à la demande formelle de 2/3 de ses membres. Concernant les séances ordinaires du comité, la convocation, ordre du jour inclus, est portée à la connaissance des membres par la voie postale ou ou électronique au moins 8 jours avant la date fixée.

Seul en cas d'urgence les responsables indiqués sont dispensés de cette formalité.

Le comité ne peut délibérer valablement qu'en présence de la majorité de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents.

En cas de parité des voix, la voix de celui que préside la réunion est prépondérante.

Les présences, ordres du jour et les décisions sont consignées dans un procès-verbal, soumis à l'approbation du comité et signé par le président et le secrétaire.

Tous les procès-verbaux sont déposés dans un registre spécial de l'association.

**Art. 15.** Les membres du comité sont munis des pouvoirs les plus étendus quant à la gestion de l'association et ils sont également représentants dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Enfin le comité dispose de tous les pouvoirs qui ne sont pas expressivement réservés à l'assemblée générale, aux présents statuts ou à la loi sur les asbl.

**Art. 16.** L'association est engagée valablement envers les tiers par les signatures conjointes de 2 membres du comité, c.-à-d., excepté le cas où un seul et même membre du comité remplit 2 fonctions (v. art. 13), soit au moyen de la signature du président resp. de son remplaçant, du secrétaire ou du caissier.

**Art. 17.** Le comité a le pouvoir à donner, sous sa propre responsabilité, procuration à un ou plusieurs de ses membres.

**Art. 18.** Les comptes et les pièces à l'appui sont contrôlés par 2 réviseurs de caisse, âgés au moins de 18 ans et dont le mandat n'est pas compatible avec celui d'un membre du comité.

Les réviseurs de caisse sont élus par l'assemblée générale parmi les membres d'honneur, en l'occurrence pour une durée de 4 ans. Le mandat est toujours renouvelable.

#### 4<sup>e</sup> chapitre. L'assemblée générale

**Art. 19.** Toutes les attributions de l'assemblée générale sont réglées par les articles 4 et 12 de la loi sur les asbl.

**Art. 20.** L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an, notamment dans le 1<sup>er</sup> semestre de l'année civile. Le comité en fixe la date ainsi que l'ordre du jour.

**Art. 21.** Le comité peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il le juge utile ou nécessaire. Le comité doit cependant convoquer endéans les 2 mois une assemblée générale extraordinaire, notamment à la suite d'une demande écrite de la part de 1/5 des membres indiqués sous a) de l'art. 6 des présents statuts.

En ce cas la convocation doit porter à son ordre du jour le motif de la demande indiquée.

**Art. 22.** Toute convocation à l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, ordre de jour inclus, est portée à la connaissance de tous les membres et adhérents d'honneur au moins 14 jours avant la date fixée.

**Art. 23.** Tous les membres indiqués sous a) de l'art. 6 des présents statuts ont également le droit à influencer les points de l'ordre du jour d'une assemblée générale à condition que les demandes y relatives soient formulées par écrit et signées par au moins 1/20 des membres sus-mentionnés ayant cotisés l'année précédente. En outre la demande en question doit parvenir au président de l'association au moins 3 jours avant la date de l'assemblée générale.

**Art. 24.** Il est loisible aux membres indiqués sous a) de l'art. 6 des présents statuts de se faire représenter à l'assemblée générale par un seul autre membre ayant la même qualité, notamment sur production au maximum de 2 procurations écrites.

**Art. 25.** L'assemblée générale est présidée par le président du comité et en cas d'empêchement, par le vice-président, ou, si celui est également absent, par le membre du comité ayant la plus grande ancienneté comme membre du même comité.

**Art. 26.** L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents.

**Art. 27.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les 2/3 des membres indiqués sous a) de l'art. 6 des présents statuts.

Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des 2/3 des voix.

Si 2/3 des membres sus-indiqués ne sont pas présents ou représentés à la 1<sup>ère</sup> réunion, il peut être convoqué une 2<sup>e</sup> réunion qui pourra alors délibérer quel que soit le nombre des membres présents, cependant, dans ce cas précis, les décisions seront soumises à l'homologation du tribunal civil compétent.

Si la modification porte toutefois sur l'objet constituant de l'association le 3<sup>e</sup> paragraphe de l'art. 8 de la loi sur les asbl sert de règle.

**Art. 28.** Les résolutions de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal dont la publication au mémorial n'est pas prévue par la loi.

De même que les décisions du comité, les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire et finalement déposés dans un registre spécial de l'association.

#### 5<sup>e</sup> chapitre. Budget et Comptes

**Art. 29.** L'exercice financier s'étend chaque année du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Un bilan, dressé à la fin de chaque année civile, sera alors contrôlé par les réviseurs de caisse.

**Art. 30.** Le bilan arrêté ainsi que le budget au sujet de l'année civile suivante seront présentés à la prochaine assemblée générale.

**Art. 31.** Les ressources de l'association se composent essentiellement des éléments suivants:

- de cotisations des membres et des adhérents d'honneur;
- de dons et de cadeaux;
- de subventions nationales et européennes ainsi que
- de toutes autres ressources répondantes aux objets poursuivis par l'association.

#### 6<sup>e</sup> chapitre. Dissolution et Liquidation de l'association

**Art. 32.** La dissolution ainsi que la liquidation de l'association sont réglées par les articles 18 à 25 de la loi sur les asbl.

**Art. 33.** En cas d'une dissolution de l'association de bon gré, p. ex par délibération de l'assemblée générale ou bien par l'intermédiaire d'un acte judiciaire, un arrêté de compte sera établi après acquittement des dettes et apurement des charges. L'actif net restera fiduciairement à la disposition de l'Administration communale de Redange/Attert, qui devra le conserver resp. le gérer.

Cependant, le cas où une autre association se constitue endéans les 5 ans et avec les mêmes objets dans la commune de Redange/Attert, le capital restant retombe alors à cette même association.

### 7<sup>e</sup> chapitre. Dispositions diverses

**Art. 34.** Quant à la gestion de l'inventaire de l'association (v. art. 13), il est à préciser que ce document est à classer en 2 parties, à savoir l'une pour les objets historiques et l'autre pour ceux de valeurs moins importantes.

**Art. 35.** Toutes les attributions qui ne sont pas traitées expressément par les présents statuts sont réglées par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les a.s.b.l.

**Art. 36.** Les présents statuts rectifiés abrogent toutes les dispositions des anciens règlements de l'association.

Référence de publication: 2012084821/151.

(120119629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

---

#### **Daher International Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.075.

—  
*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Pétange en date 13 juin 2012.*

Présents:

Monsieur Patrick DAHER,

Monsieur Florent PERDRIAU,

Monsieur Pascal WAGNER.

#### *Ordre du jour*

1. Décision concernant le transfert de siège.

#### *Décisions*

A l'unanimité, le conseil

DECIDE

De transférer le siège social de la société avec effet immédiat.

Le nouveau siège social est fixé au 59, route de Luxembourg à L-4761 Pétange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- / - / Signature

*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012085065/22.

(120120060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

#### **Copenhagen City Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: DKK 295.171.200,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 163.270.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Référence de publication: 2012085041/11.

(120119897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

#### **Circuit 2, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 163.572.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 27 juin 2012 à Luxembourg*

L'Assemblée Générale Annuelle de l'actionnaire unique de la Société a décidé de reconduire Mazars Luxembourg, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.962, en tant que Réviseur



d'entreprises agréé de la Société, pour un mandat qui arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes annuel au 31 décembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Circuit 2

Un mandataire

Référence de publication: 2012084992/16.

(120120009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

### **La Financière du Mont de l'Enclume, Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 54.508.

L'an deux mille douze, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LA FINANCIERE DU MONT DE L'ENCLUME SA", ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 54.508, suivant acte reçu le 29 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 325 du 4 juillet 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 20.000 (vingt mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux Administrateurs;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

#### *Deuxième résolution:*

L'assemblée nomme comme liquidateur:

la société "VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co S.à R.L.", ayant son siège social à Strassen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. ELVINGER, R. UHL, W. VAN CAUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 24 février 2012. Relation: LAC/2012/8768. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012085322/59.

(120120015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

**Luxembourg Hydro Power, Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 156.923.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de Luxembourg Hydro Power S.A., tenue extraordinairement le 11 juillet 2012*

Il a été décidé ce qui suit:

L'Assemblée confirme

- que Monsieur Jean-Luc Rivoire, Administrateur de la société, est domicilié 99 Emerald Hill Road, 229375 Singapore;
- que Monsieur Antoine Decitre, Administrateur de la société, est domicilié professionnellement 105 Cecil Street, 07-01, 069534, Singapore.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012085320/17.

(120119839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

**Fenlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9913 Troisvierges, 18, Cité Emile Schmitz.

R.C.S. Luxembourg B 159.713.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 18.06.2012*

Il ressort de l'assemblée générale extraordinaire du 18.06.2012 que les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

*Résolution 1:*

L'assemblée constate qu'en date d'aujourd'hui, une cession de parts a été actée.

Suite à cette cession, les parts sociales de la société appartiennent à partir du 18.06.2012 aux personnes suivantes:

Kerstin RIEGER: .....	225 parts
Claude FENDLER: .....	75 parts

*Résolution 2:*

L'assemblée prend acte de la démission des gérants administratifs Monsieur Theo GENTEN, demeurant à B-4770 AMEL, Schoppen 32 A et Monsieur Ulrich BRÜLS, demeurant à B-4761 ROCHERATH, Auf der Gasse 3 comme gérants administratifs au 18.06.2012.

L'assemblée accepte la démission.

*Résolution 3:*

L'assemblée nomme à la fonction de gérant administratif, Madame Kerstin RIEGER, demeurant à 9913 TROISVIERGES, Cité Emile Schmitz 18 comme nouveau gérant administratif pour une durée illimitée. Madame RIEGER accepte son mandat, qui commence le 19.06.2012.

Madame Kerstin RIEGER est donc à partir du 19.06.2012 le seul gérant administratif de la société.

95163

*Résolution 4:*

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Kerstin RIEGER, demeurant à 9913 TROISVIERGES, Cité Emile Schmitz 18 comme gérant technique au 18.06.2012.

L'assemblée accepte la démission.

Monsieur Claude FENDLER est donc à partir du 19.06.2012 le seul gérant technique de la société.

*Résolution 5:*

L'assemblée constate qu'à partir de ce jour, la société est valablement engagée pour tous les circonstances par la seule signature du gérant technique, à savoir actuellement Monsieur Claude FENDLER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, 12/07/2012.

*Pour la FENLUX Sàrl*

H.C.A. Sàrl

Référence de publication: 2012085162/37.

(120119869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**Etoile Développements II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.696.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Pétange en date du 13 juin 2012*

Présents:

Monsieur Pascal WAGNER, administrateur A,

Monsieur John JONES, administrateur A,

Etoile Centuria Sàrl, administrateur B, représentée par Claudia SCHWEICH.

*Ordre du jour*

1. Décision concernant le transfert de siège.

*Décisions*

A l'unanimité, le conseil

DECIDE

De transférer le siège social de la société avec effet immédiat.

Le nouveau siège social est fixé au 59, route de Luxembourg à L-4761 Pétange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- / Signature / -

*Administrateur A / Administrateur A / Administrateur B*

Référence de publication: 2012085130/22.

(120120057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**Insel Georgian S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.392.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Référence de publication: 2012085254/10.

(120119836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

---

**General Partner Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 130.070.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 27 juin 2012 à 12.00 heures*

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Messieurs Hugo Ferreira Kowalewski, Marc Ambroisien, Jean-François Dusch, Daniel Van Hove en tant qu'Administrateurs et nomme Madame Marylin Mermod Schulé, demeurant Chemin de la Rochette, 10 à Cheseaux sur Lausanne CH-1033 Lausanne, nouvel Administrateur, pour une durée de 6 ans. Leurs mandats prendront fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2017.

L'Assemblée Générale reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 400, Route d'Esch L-1014 Luxembourg et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B 73846, pour une durée de 6 années. Son mandat prendra fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2012..

*Pour la société*

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012084815/22.

(120119120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

**CVI GVF Luxembourg Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.765.

Im Jahre zwei tausend und zwölf, den zweiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

CVI GVF (LUX) MASTER S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 119271,

hier vertreten durch Fiduciaire Eurolux, mit Sitz in 196, Rue de Beggen in L-1220 Luxembourg,

selbst hier vertreten durch ihre Bevollmächtigte Frau Isabell FELTEN, Privatangestellte, berufsansässig in Luxemburg, 196, rue de Beggen, aufgrund einer ihr ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht.

Die Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Zeichnung durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar der gegenwärtigen Urkunde beigegeben.

Welche Komparentin, durch ihre Bevollmächtigte, den amtierenden Notar ersucht zu beurkunden, dass Sie der einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "CVI GVF LUXEMBOURG SIX S.à.r.l.", mit Sitz in L-1528 Luxembourg, 11, Boulevard de la Foire, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 130.765, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Maître Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg, am 24. Juli 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2115 vom 27. September 2007, zu sein,

und dass sie den amtierenden Notar ersucht, den von ihm gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

*Einzigster Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, das Geschäftsjahr vom ersten Juni bis zum 31. Mai eines jeden Jahres auf den ersten Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres zu ändern und dementsprechend Art. 21 und Art. 22 Satz 1 der Satzung wie folgt abzuändern.

Deutsche Fassung

" **Art. 21.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres. "

" **Art. 22. (Erster Satz)** . Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind."

Englische Fassung

" **Art. 21.** The Company's financial year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year."

" **Art. 22. (1<sup>st</sup> sentence).** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities."

#### *Übergangsbestimmung*

Das Geschäftsjahr, welches am 1. Juni 2012 beginnt, endet am 31. Dezember 2012.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr 850,- EUR abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Isabell FELTEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 mai 2012. Relation GRE/2012/1854. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG

Junglinster, den 12. Juli 2012.

Référence de publication: 2012085052/54.

(120119895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

#### **VERVAEKE Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.561.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 juin 2012, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 juillet 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012084828/13.

(120119153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

#### **Swynford International Investments, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 170.026.

#### STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- SMART PROFIT INTERNATIONAL ENTERPRISE LIMITED, établie et ayant son siège social à 1004 Axa Centre 151 Gloucester RD WAN CHAI HK,

ici représentée par son administrateur Nabil KADRI, avocat, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "SWYNFORD INTERNATIONAL INVESTMENTS, SPF".

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000.- €), représenté par (100) actions de trois cent dix euros (310.- €) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

95167

*Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

- SMART PROFIT INTERNATIONAL ENTERPRISE LIMITED, susdite, cent actions . . . . . 100  
Total: Cent actions . . . . . 100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de trente et un mille euros (31.000.- €) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ neuf cents euros (900.- €).

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2013.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à UN (1) et celui des commissaires à UN (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur:

- Nabil KADRI, avocat, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

*Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

- ERYNIS S.A., (RC B 116.503), établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

*Troisième résolution*

Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statuaire.

*Cinquième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: KADRI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2012. Relation: LAC/2012/29380. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signe): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084739/118.

(120119474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

**Starlife S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 57.346.

L'an deux mille douze, le quatre juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "STARLIFE S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 57.346 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Reginal NEUMAN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 122 du 13 mars 1997.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 676 du 3 avril 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PEYRON, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, juriste, domicilié professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinquante-sept mille seize (57.016) actions d'une valeur nominale de cent soixante-sept euros (EUR 167,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de neuf millions cinq cent vingt et un mille six cent soixante-douze euros (EUR 9.521.672,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, C. Peyron, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2012. LAC/2012/31723. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084732/53.

(120119352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.



**Transline Tours Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2610 Howald, 226, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 170.021.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the third day of July.

Before Us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

- 1) Mrs Ozlem GOKSU, employee in the private sector, born in Bandirma (Turkey) on the 28<sup>th</sup> of July 1972, residing at L-5884 Howald, 268, route de Thionville;

- (2) Mr Thomas Victor MEYER, employee in the private sector, born in Luxembourg on the 4<sup>th</sup> of May 1971, residing at L-5884 Howald, 268, route de Thionville.

The above named persons have declared their intention to constitute by the present deed a „société à responsabilité limitée" and to draw up the Articles of Association of it as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a „société a responsabilité limitée" which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10<sup>th</sup> , 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, as well as by the present statutes.

**Art. 2.** The denomination of the corporation is „TRANSLINE TOURS SARL".

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4. (social object).** The Company's purpose is the exploitation of a travel and tourism agency. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The registered office of the corporation is established in the municipality of Hesperange (Luxemburg). It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

The company is free to open further dealerships or branch offices in every other location in Luxembourg as well as in every other country.

**Art. 6.** The capital of the corporation is fixed at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) divided into one hundred (100) shares of two hundred Euro (EUR 200.-) each.

**Art. 7.** Shares may be freely transferred between participants.

Transfer of shares inter vivos to non-participants may only be made with the agreement of participants representing at least 75% of the capital.

For all other matters reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

**Art. 8.** A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

**Art. 9.** The death, the suspension of civil rights, the bankruptcy or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

**Art. 10.** The company is administrated by one or more managers (gérants), who need not be participants. They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period and they can be removed at any time.

The powers of the managers (gérants) will be determined in their nomination deed.

**Art. 11.** Decisions of participants are being taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management.

No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

As long as the company has only one participant the sole participant will exercise the powers reserved by law or by the present statutes to the general meeting of participants.

The resolutions taken by the sole participant will be set down in the form of minutes.

**Art. 12.** The accounting year of the corporation starts on the first of January and ends on the last day of December each year.

**Art. 13.** Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the corporation as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the corporation, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

**Art. 14.** In case of dissolution of the corporation each participant will draw, before any distribution, the nominal amount of his parts in the capital; the surplus shall be divided in proportion to the invested capital of the participants. Should the net assets not allow the reimbursement of the capital, the distribution will take place in proportion to the initial investments.

**Art. 15.** In case of dissolution of the corporation the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10<sup>th</sup> 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

**Art. 16.** The parties will refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

*Transitory provision*

The first financial year shall begin today and end on December 31, 2012.

*Subscription*

The statutes having thus been established; the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Mrs Ozlem GOKSU, prenamed . . . . .	50 shares
2. Mr Thomas Victore MEYER, prenamed . . . . .	50 shares
TOTAL . . . . .	100 shares

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%).

The notary executing this deed specifically acknowledges that the Company has, as of now, the amount of twenty thousand Euros (EUR 20,000) at its disposal, proof of which is furnished.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

*Extraordinary general meeting*

After the Articles of Association have thus been drawn up, the above named participants exercising the powers of the general meeting have passed the following resolutions:

1) Mr. Thomas Victor MEYER, prenamed, has been elected sole manager (gérant unique) of the company for an undetermined period.

The company is validly bound in all circumstances by the signature of the appointed manager, or if there are several managers, by the sole signature of one manager.

2) The registered office of the company shall be at 226, route de Thionville, L-2610 Howald.

The undersigned notary has drawn the attention of the appearing persons to the fact that prior to any commercial activity of the company hereby incorporated, it has to obtain the trading permit(s) in connection with the social object, which is hereby expressly acknowledged by the appearing persons.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil statute and residence, the said persons signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille douze, le troisième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, soussigné

ONT COMPARU:

1.- Madame Ozlem GOKSU, employée privée, née le 28 juillet 1972 à Bandirma (Turquie), demeurant à L-5884 Howald, 268, route de Thionville, et

2.- Monsieur Thomas Victor MEYER, employé privé, né le 04 mai 1971 à Luxembourg, demeurant à L-5884 Howald, 268, route de Thionville.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet, Durée, Dénomination, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de «TRANSLINE TOURS SARL».

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'un bureau de voyages et de tourisme, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou en tout autre pays.

### **Titre II. - Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital est fixé à la somme de vingt mille euros (20.000 €) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur de deux cents euros (200 €) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Le ou les gérants sont nommés par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par les associés.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

**Art. 11.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2012.

**Art. 13.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 16.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Madame Ozlem GOKSU, précitée, . . . . .	50 parts
Monsieur Thomas Victor MEYER, précité, . . . . .	50 parts
Total parts sociales: . . . . .	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de vingt mille euros (20.000 €) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution est évalué à mille cent Euros (EUR 1.100,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1).- Monsieur Thomas Victor MEYER, employé privé, né le 04 mai 1971 à Luxembourg, demeurant à L-5884 Howald, 268, route de Thionville, est nommé gérant unique pour une durée indéterminée.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

2) La société aura son siège social à 226, route de Thionville, L-2610 Howald.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

#### *Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ozlem Goksu, Victor Meyer, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 juillet 2012. LAC / 2012 / 31754. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084768/194.

(120119330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

### **Vier Gas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.399,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 168.600.

Par résolutions signées en date du 9 juillet 2012, les associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Frank Amberg, ayant son adresse professionnelle au Oskar von Miller Ring 18, 80333, Munich (Allemagne), de son mandat de gérant avec effet immédiat;

2. nomination de Alice Forster, née le 30 novembre 1976 à Düsseldorf (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au Oskar von Miller Ring 18, 80333, Munich (Allemagne), en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

3. nomination de Yves Cheret, né le 1<sup>er</sup> mai 1966 à Eupen (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Luxembourg), en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

4. nomination de Simon Eaves, né le 13 juillet 1967 à Bridgend (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 211 Corniche, Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis), en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

*Gérants:*

Mme Rosa Villalobos

Mme Ionela-Sabina Craciunescu

Mme Alice Forster

M. Yves Cheret

M. Simon Eaves

M. Lincoln Webb

M. Philip Hogan

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084776/30.

(120119275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

**Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.913.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Gilles Martinez, employee, having his professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

acting as proxyholder of Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161913 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 22, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2168, of September 15, 2011, and whose articles of incorporation have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 27, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

by virtue a power of attorney granted by resolutions taken by Twist Beauty S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152445, being the general partner of the Company (the General Partner), represented by its managers (the Managers) on June 29, 2012.

A copy of said resolutions, signed *in variatur* by the proxyholder of the Company and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

I. That the share capital of the Company was as from June 27, 2012 fixed at two hundred fourteen thousand five hundred thirty-eight Euro (EUR 214.538,00) represented by two hundred two thousand two hundred seventeen (202.217,00) class A ordinary shares (hereinafter, the Class A Ordinary Shares), one management share (hereinafter the Management Share) and twelve thousand three hundred twenty (12.320) class B0 ordinary shares (hereinafter, the Class B0 Ordinary Shares), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

II. According to article 5 of the Company's articles of association, the authorized share capital, excluding the share capital which has been subscribed, is set at sixteen thousand six hundred thirty Euro (EUR 16.630,00) represented by sixteen thousand six hundred thirty (16.630) Class B0 Ordinary Shares or class B1 ordinary shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. Paragraphs 2 and 3 of article 5 of the Company's articles of association state the modalities of the right of the General Partner to increase the share capital of the Company within the frame of the authorized capital.

IV. That by resolutions taken on June 29, 2012, in the frame of the authorized capital, the Managers of the General Partner resolved to effect part of the authorized capital and to increase the subscribed share capital to the extent one

thousand seven hundred fifty Euro (EUR 1.750,00) in order to raise it from its amount of two hundred fourteen thousand five hundred thirty-eight Euro (EUR 214.538,00) to two hundred sixteen thousand two hundred eighty-eight Euro (EUR 216.288,00), by the creation and issuance of one thousand seven hundred fifty (1.750) class B1 ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, and resolved to accept the subscriptions and payments for these new Class B1 Shares from the subscribers and for the amounts as shown below:

- Adrian Haugton, with address at 54 bis Bd d'Angleterre, Le Vésinet, 78110, France, has subscribed for five hundred (500) Class B1 Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) and paid them in cash at their nominal value, together with a share premium in the amount of forty-four thousand eight hundred thirty-five Euro (EUR 44.835,00) by a contribution in cash in the aggregate amount of forty-five thousand three hundred thirty-five Euro (EUR 45.335,00);

- Lionel Quenet, with address at 19T Rue de Seine, Boulogne Billancourt, 92100, France, has subscribed for thirty (30) Class B1 Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) and paid them in cash at their nominal value, together with a share premium in the amount of two thousand six hundred ninety Euro and ten cents (EUR 2.690,10) by a contribution in cash in the aggregate amount of two thousand seven hundred twenty Euro and ten cents (EUR 2.720,10);

- Olivier Boiteau, with address at Pavillon n°3, 1 bis rue du Champtier, Rueil Malmaison, 92500, France, has subscribed for one hundred twenty (120) Class B1 Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) and paid them in cash at their nominal value, together with a share premium in the amount of ten thousand seven hundred sixty Euro and forty cents (EUR 10.760,40) by a contribution in cash in the aggregate amount of ten thousand eight hundred eighty Euro and forty cents (EUR 10.880,40);

- Thierry Rabu, with address at Golden Lough#121 Jinji Hu Avenue, Suzhou, SIP 215021, PRC China, has subscribed for five hundred (500) Class B1 Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) and paid them in cash at their nominal value, together with a share premium in the amount of forty-four thousand eight hundred thirty-five Euro (EUR 44.835,00) by a contribution in cash in the aggregate amount of forty-five thousand three hundred thirty-five Euro (EUR 45.335,00);

- Xavier Leclerc de Hauteclouque, with address at 25 rue du Général Delestraint, Paris 75016, France, has subscribed for six hundred (600) Class B1 Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) and paid them in cash at their nominal value, together with a share premium in the amount of fifty-three thousand eight hundred two Euro (EUR 53.802,00) by a contribution in cash in the aggregate amount of fifty-four thousand four hundred two Euro (EUR 54.402,00).

The payment of the subscribed share capital together with the total share premium, amounting to one hundred fifty-eight thousand six hundred seventy-two Euro and fifty cents (EUR 158.672,50) has been made in cash, which payment has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

V. Further to these increases of the share capital, paragraph 1 of article 5 of the Company's articles of association is amended as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at two hundred sixteen thousand two hundred eighty-eight Euro (EUR 216.288,00) represented by two hundred two thousand two hundred seventeen (202.217) Class A Shares, one (1) Management Share, twelve thousand three hundred twenty (12.320) Class B0 Shares and one thousand seven hundred fifty (1.750) class B1 shares (hereinafter the Class B1 Shares), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.”

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand eight hundred Euro (EUR 1.800,00).

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

#### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

M. Gilles Martinez, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A. (ci-après, la Société), une société en commandite par actions établie au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll,

L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 161913, constituée par acte du notaire soussigné en date du 22 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2168, daté du 15 septembre 2011 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 27 juin, 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'une procuration conférée par résolutions prises par Twist Beauty S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152445, en tant qu'associé commandité de la Société (l'Associé Commandité) représenté par ses gérants (les Gérants), en date du 29 juin 2012,

Les copies desdites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la Société et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

La Société, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que le capital social à la date du 27 juin 2012, était fixé à deux cent quatorze mille cinq cent trente-huit Euros (EUR 214.538,00), représenté par deux cent deux mille deux cent dix-sept (202.217) actions ordinaires de catégorie A (ci-après les Actions de Catégorie A), une (1) action de commandité (ci-après l'Action de Commandité) et de douze mille trois cent vingt (12.320) actions ordinaires de catégorie B0 (ci-après les Actions de Catégorie B0) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

II. Qu'aux termes de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé, excluant le capital social souscrit, est fixé à seize mille six cent trente Euros (EUR 16.630,00) représenté par seize mille six cent trente (16.630) actions ordinaires de classe B0 ou d'actions ordinaires de catégorie B1, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. Les paragraphes 2 et 3 de l'article 5 des statuts de la Société fixent les modalités d'exercice du droit d'augmenter le capital social par l'Associé Commandité dans le cadre du capital autorisé.

IV. Au terme des résolutions prises en date du 29 juin 2012 dans le cadre du capital autorisé, les Gérants de l'Associé Commandité ont décidé de réaliser une partie du capital autorisé et d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de mille sept cent cinquante Euros (EUR 1.750,00), afin de le porter du montant de deux cent quatorze mille cinq cent trente-huit Euro (EUR 214.538,00) à deux cent seize mille deux cent quatre-vingt-huit Euros (EUR 216.288,00), par l'émission de mille sept cent cinquante (1.750) actions ordinaires de catégorie B1, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, et d'accepter les souscriptions et la libération de ces nouvelles Actions de Catégorie B1, par les souscripteurs et pour les montants suivants:

- Adrian Haugton, ayant son adresse au 54 bis Bd d'Angleterre, Le Vésinet, 78110, France, a souscrit cinq cents (500) Actions de Catégorie B1, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quarante-quatre mille huit cent trente-cinq Euros (EUR 44.835,00), par paiement en numéraire d'un montant total de quarante-cinq mille trois cent trente-cinq Euros (EUR 45.335,00);

- Lionel Quenet, ayant son adresse au 19T Rue de Seine, Boulogne Billancourt, 92100, France, a souscrit trente (30) Actions de Catégorie B1, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux mille six cent quatre-vingt-dix Euros et dix cents (EUR 2.690,10), par paiement en numéraire d'un montant total de deux mille sept cent vingt Euros et dix cents (EUR 2.720,10);

- Olivier Boiteau, ayant son adresse au Pavillon n°3, 1 bis rue du Champrier, Rueil Malmaison, 92500, France, a souscrit cent vingt (120) Actions de Catégorie B1, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de dix mille sept cent soixante Euros et quarante cents (EUR 10.760,40), par paiement en numéraire d'un montant total de dix mille huit cent quatre-vingt Euros et quarante cents (EUR 10.880,40);

- Thierry Rabu, ayant son adresse au Golden Lough#121 Jinji Hu Avenue, Suzhou, SIP 215021, PRC China, a souscrit cinq cents (500) Actions de Catégorie B1, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quarante-quatre mille huit cent trente-cinq Euros (EUR 44.835,00), par paiement en numéraire d'un montant total de quarante-cinq mille trois cent trente-cinq Euros (EUR 45.335,00);

- Xavier Leclerc de Hauteclocque, ayant son adresse au Longchene, 25 rue du Général Delestraint, Paris 75016, France, a souscrit six cents (600) Actions de Catégorie B1, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de cinquante-trois mille huit cent deux Euros (EUR 53.802,00), par paiement en numéraire d'un montant total de cinquante-quatre mille quatre cent deux Euros (EUR 54.402,00);

Le paiement du capital souscrit ensemble avec le montant total de la prime d'émission, d'un montant total de cent cinquante-huit mille six cent soixante-douze Euros et cinquante cents (EUR 158.672,50), a été effectué en numéraire, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

V. Suite à cette augmentation de capital, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent seize mille deux cent quatre-vingt-huit Euros (EUR 216.288,00) représenté par deux cent deux mille deux cent dix-sept (202.217) Actions de Catégorie A, une (1) Action de Commandité, douze

mille trois cent vingt (12.320) Actions de Catégorie B0 et mille sept cent cinquante (1.750) actions ordinaires de catégorie B1 (ci-après les Actions de Catégorie B1), d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille huit cents Euros (EUR 1.800,00).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Martinez, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9069 Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084756/172.

(120119372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

### **CAE Luxembourg Acquisition, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.574.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of May,

Before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the partners of CAE Luxembourg Acquisition, a Luxembourg société à responsabilité limitée, of 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, with a share capital of EUR 15,000.-, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under number B 168.574 (the "Company").

There appeared

CAE Investments, a Luxembourg société à responsabilité limitée having a share capital of a share capital of USD 224.219.000, with registered office at 6 Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under number B 61.397 (the "Sole Shareholder"),

Here duly represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a duly signed power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, through his attorney, requests the notary to enact that all of the 15 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the following agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

#### *Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company;
2. Subscription to and payment for the new shares by the Sole Shareholder with a contribution in kind;
3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the capital increase; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,365,000 (two million three hundred sixty-five thousand euros), so as to raise it from its current amount of EUR 15,000.- (fifteen thousand euros) to EUR 2,380,000 (two million three hundred eighty thousand euros), by the issuance of 2,365 (two thousand three hundred sixty-five) new shares of the Company with a nominal value of EUR 1,000.- each (the "New Shares"), subject to the



payment of a global share premium attached of EUR 234,135,000 (two hundred thirty-four million one hundred thirty-five thousand euros) (the “Share Premium”) (the “Capital Increase”);

#### *Second resolution*

It is resolved:

(i) to accept that the New Shares be fully subscribed to by the Sole Shareholder and that the New Shares be fully paid-up and the Share Premium by the Sole Shareholder with a contribution in kind of a receivable of an amount of EUR 236,500,000.- (two hundred thirty-six million five hundred thousand euros) (the “Receivable”) (the “Contribution”);

(ii) to allocate the Share Premium to a distributable item of the balance sheet as share premium attached to the shares;

#### *Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the Capital Increase by subscribing to the New Shares subject to the payment of the Share Premium up to an amount of EUR 236,500,000.- (two hundred thirty-six million five hundred thousand euros), the whole being fully paid up by way of the Contribution.

#### *Evaluation*

The value of the Contribution is set at EUR 236,500,000.- (two hundred thirty-six million five hundred thousand euros).

Such contribution has been valued by all of the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

#### *Evidence of the contribution's existence:*

Proof of the Contribution's existence has been given to the undersigned notary.

#### *Effective implementation of the contribution*

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

(i) the Receivable is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;

(ii) the Receivable is not the object of a dispute or claim;

(iii) the Receivable is freely transferable with all the rights attached thereto; and

(iv) all formalities subsequent to the transfer of the Receivable required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

#### *Managers' intervention:*

Thereupon intervened the managers of the Company, each of them here represented by Mr Max MAYER, prenamed, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Receivable, and confirm the validity of the subscription and payment.

#### *Third resolution*

As a result of the above statements and resolutions, the Contribution having been fully carried out and the required payments having been made, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at two million three hundred eighty thousand euros (EUR 2,380,000.-) divided into two thousand three hundred eighty (2,380) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1'000.-) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase and the restatement of its articles of association, have been estimated at about EUR 6.800,-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary, by name, surname, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-et-unième jour du mois de mai,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de CAE Luxembourg Acquisition, une société à responsabilité limitée valablement constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 15.000,- EUR, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.574 (la «Société»).

A comparu,

CAE Investments, une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 6 Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.397 (l'«Associé Unique»).

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par le mandant de partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, prie le notaire d'acter que l'ensemble des 15 parts sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour suivant, dont l'Associé Unique a par ailleurs été préalablement informé.

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société;
2. Souscription, allocation et paiement des nouvelles parts sociales par l'Associé Unique par apport en nature;
3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital social;
4. Divers.

Après que l'ordre du jour ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 2.365.000,- EUR (deux millions trois cent soixante-cinq mille euros), pour le porter de son montant actuel de 15.000 EUR (quinze mille euros) à 2.380.000 EUR (deux millions trois cent quatre-vingts mille euros) par l'émission de 2.365 (deux mille trois cent soixante-cinq) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de 1.000 EUR (mille euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime globale d'émission y attachée de 234.135.000 EUR (deux cent trente-quatre millions cent trente-cinq mille euros) (la «Prime d'Emission») (l'«Augmentation de Capital»);

*Seconde résolution*

Il est décidé:

(i) d'accepter que l'Augmentation de Capital et le paiement de la Prime d'Emission y attachée soient entièrement souscrits et libérés au moyen d'un apport en nature d'une créance (la «Créance») d'un montant global de 236.500.000 EUR (deux cent trente-six millions cinq cent mille euros) (l'«Apport»); et

(ii) d'affecter la Prime d'Emission attachée aux Nouvelles Parts à un poste distribuable du bilan en tant que prime d'émission liée aux parts sociales.

*Intervention - Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'Augmentation de Capital en souscrivant à l'ensemble des Nouvelles Parts Sociales, moyennant le paiement de la Prime d'Emission y attachée pour un montant global de 236.500.000,- EUR (deux cent trente-six millions cinq cent mille euros), la totalité étant entièrement libérée par l'Apport.

*Evaluation*

La valeur de la Créance a été fixée à 236.500.000,- EUR (deux cent trente-six millions cinq cent mille euros).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

*Mise en oeuvre effective de l'apport*

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) la Créance est libre de toute charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (ii) la Créance ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (iii) la Créance est librement transférable, avec tous les droits y attachés; et
- (iv) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance requises en vertu de toute loi applicable sera accompli afin que leur apport soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

*Intervention des gérants*

Après quoi, sont intervenus les gérants de la Société, chacun représenté par Monsieur Max MAYER, préqualifié, en vertu d'une procuration.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif de la Créance, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

*Troisième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Apport ayant été entièrement réalisé et le paiement requis ayant été intégralement libéré, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société à lire comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à deux millions trois cent quatre-vingts mille euros (2.380.000 EUR), divisé en deux mille trois cent quatre-vingts (2.380) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1'000,- EUR) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 6.800,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante agissant par l'intermédiaire de son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Fait et passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la personne comparante, connu du notaire instrumentant, par nom, prénom, état de demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mai 2012. Relation GRE/2012/1842. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 12 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084252/176.

(120119779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

**Zeta Tre Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 146.347.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Référence de publication: 2012084800/12.

(120119514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

---

**Targeted NE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.313.

---

In the year two thousand and twelve.

On the twenty-eighth day of June.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

**THERE APPEARED:**

The company Targeted NE GP, LLC, with registered office at Dover Delaware (United States of America), c/o National Corporate Research, Ltd., 615 South Dupont Highway, registered with the Trade Register of Delaware, under number 4749028 (the Sole Shareholder),

represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster,  
by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, duly represented by Mr. Alain THILL, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) Targeted NE, S.à.r.l. (formerly Bavaria Investments S.à r.l.) , R.C.S. Luxembourg section B number 147313, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, was incorporated by a deed received by the undersigned notary, on July 20, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1566 of August 13, 2009, and its articles of incorporation have been amended by a deed received by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on November 20, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1 of January 2, 2010.

II.- That the capital of the private limited company Targeted NE, S.à.r.l., pre-named, presently amounts to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by two hundred and fifty (250) shares of fifty Euro (50.-) each.

III.- That the appearing party is the sole shareholder of the private limited company Targeted NE, S.à.r.l. and that it has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to dissolve the company and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides to appoint the company I.L.L. Services S.à r.l., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 153141, as Liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

*Third resolution*

The Sole Shareholder gives discharge to Mr. Hugo FROMENT and Mr. Pietro LONGO, managers of the category A and to the company Targeted Management, LLC, manager of the category B, for the performance of their mandate.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person; the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède**

L'an deux mille douze.

Le vingt-huit juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### **A COMPARU:**

La société Targeted NE GP, LLC, ayant son siège à Dover Delaware (Etats-Unis d'Amérique), c/o National Corporate Research, Ltd., 615 South Dupont Highway, enregistrée auprès du registre du Delaware sous le numéro 4749028, (l'Asociée Unique),

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, domicilié professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, dûment représentée par Monsieur Alain THILL, préqualifié, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée Targeted NE S.à.r.l. (anciennement Bavaria Investments S.à.r.l.), R.C.S. Luxembourg section B numéro 147313, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1566 du 13 août 2009, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 novembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1 du 2 janvier 2010.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée Targeted NE S.à.r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (50,-) chacune.

III.- Que la comparante est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée Targeted NE S.à r.l. et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associée Unique décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation (liquidation volontaire).

#### *Deuxième résolution*

L'Associée Unique décide de nommer la société I.L.L. Services S.à r.l., avec siège social au L-1331 Luxembourg, 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 153141, comme Liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le Liquidateur est autorisé, par sa seule signature, à faire tout ce qui est nécessaire pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

#### *Troisième résolution*

L'Associée Unique donne décharge à Monsieur Hugo FROMENT et Monsieur Pietro LONGO, gérants de catégorie A, et à la société Targeted Management, LLC, gérante de catégorie B, pour l'exercice de leur mandat.

#### *Quatrième résolution*

L'Associée Unique décide de donner instruction au Liquidateur de liquider tous les actifs de la Société dans les meilleures conditions possibles et de payer toutes ses dettes.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille cinquante Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 juillet 2012. Relation GRE/2012/2404. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 11 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084741/107.

(120119239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

**Tishman Speyer Q106 L.P. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.245.950,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.135.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth of June.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. TS Deutschland Portfolio Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, having a share capital of one million five hundred thirty-six thousand six hundred fifty Euro (EUR 1.536.650,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121209;

2. TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, having a share capital of two million Euro (EUR 2.000.000,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117194;

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 28, 2012.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Tishman Speyer Q106 L.P. S.à r.l." (the Company), with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117135, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated June 13, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1262 dated June 29, 2006, and which bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed of March 10, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 854 dated April 21, 2009.

III. The Company's share capital is set at seven million two hundred forty-five thousand nine hundred fifty Euro (EUR 7.245.950,00) represented by two hundred eighty-nine thousand eight hundred and thirty-eight (289.838) shares, of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and opening of the liquidation.
2. Appointment of Mr. Marcel Stephany, accountant, having his professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company.
3. Discharge to the managers for the exercise of their mandate until the date of this meeting.

V. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolve to dissolve anticipatively the Company and to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The shareholders resolve to appoint Mr. Marcel Stephany, prenamed, as liquidator of the Company.

The liquidator shall have the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose to realize the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

#### *Third resolution*

The shareholders resolve to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the execution of their mandate until the date of the present meeting unless if the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trentième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **ONT COMPARU:**

1. TS Deutschland Portfolio Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, ayant un capital social d'un million cinq cent trente-six mille six cent cinquante Euro (EUR 1.536.650,00) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121209;

2. TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, ayant un capital social de deux millions d'Euro (EUR 2.000.000,00) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117194;

ici représentés par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 juin 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer Q106 L.P. S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117135, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1262 daté du 29 juin 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger prénommé en date du 10 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 854, daté du 21 avril 2009.

III. Le capital social de la Société s'élève à sept millions deux cent quarante-cinq mille neuf cent cinquante Euro (EUR 7.245.950,00) représenté par deux cent quatrevingt-neuf mille huit cent trente-huit (289.838) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution anticipée de la Société et à sa mise en liquidation volontaire.
2. Nomination de Mr. Marcel Stephany, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société.
3. Décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de cette assemblée.

IV. Les associés, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de procéder à la dissolution anticipée de la Société et à sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de nommer Mr. Marcel Stephany, prénommé, en tant que liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendé. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas des paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

*Troisième résolution*

Les associés décident de donner pleine décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de cette assemblée, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille trois cents euros (€ 1.300,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signée avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8752. Reçu douze euros 12,00€.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012084746/148.

(120119601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.